

MARNE ET GONDOIRE INVESTIT DANS UN CAC 40



Dans une démarche engagée sur la transition écologique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé le 5 février 2020 son « Contrat de Transition Écologique » avec le ministère de la Transition écologique et solidaire. Le fil conducteur de ce contrat est « la participation citoyenne ». C'est dans ce contexte que Marne et Gondoire a décidé de se doter de 40 Conseillers et Ambassadeurs du Climat, le CAC40.

CAC 40

QU'EST-CE QUE LE CAC 40 ?

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire en novembre 2020, afin de recenser les postulants, sur la base notamment de leur motivation. Pour être représentatifs des citoyens et usagers du territoire, **cinq collèges sont prévus : associations, entreprises, retraités, 25 à 65 ans et les jeunes de 16 à 25 ans.**

L'intercommunalité assurera l'animation de ce conseil, accompagnée par la **Conseillère Communautaire en charge de la « Concertation et du Conseil de développement »**. **20 hommes et 20 femmes** ont été sélectionnés. Une première réunion de présentation et de travail est prévue début février !

CAC 40

À quoi sert le CAC 40 ?

Le **Conseil des Ambassadeurs du Climat** se veut une instance de réflexion composée d'habitants et professionnels du territoire. Il a pour obligation **la neutralité, la défense de l'intérêt général, un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité et de loyauté**. Chaque candidat retenu assumera un mandat de 3 ans.

Le CAC 40 renforcera le **dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire** sur le thème de la transition écologique. Il pourra impulser une nouvelle dynamique dans l'émergence des projets écologiques et solidaires afin de **valoriser une économie verte** sur le territoire. Bénéficier de sensibilisation, être informé, solliciter son avis, voire initier de nouveaux projets... seront au programme de ce conseil !

Son périmètre d'intervention s'étend à **l'ensemble des domaines qui touche la vie des habitants et usagers du territoire** : énergie, cadre de vie, déplacement, développement économique, etc.

Comment s'organise la concertation ?

Chaque année, le CAC 40 se réunira **au minimum 2 fois** dans un lieu différent et en fonction des thématiques proposées.

Le CAC 40 sera **un outil de concertation utile** pour l'ensemble des services de Marne et Gondoire.

Pour centraliser les sujets évoqués et proposer des actions remontées par le CAC, **un référent CAC 40 sera nommé par ses pairs pour une durée de deux ans**.

**UN TEMPS DE COMMUNICATION SERA RÉGULIÈREMENT
RÉSERVÉ AUPRÈS DES ÉLUS DE MARNE ET GONDOIRE.**

Plus d'info sur **www.marneetgondaire.fr**